

NOTE DE CADRAGE EMC 2019-2020

En collège, depuis la rentrée 2018, sont entrés en vigueur des programmes d'EMC clarifiés et précisés, structurés par cycles et organisés autour des quatre dimensions définies dans les programmes de 2015 : culture de la sensibilité, culture de la règle du droit, culture du jugement, culture de l'engagement. Pour chacune de ces quatre cultures, sont définies des compétences communes à tous les cycles qui doivent néanmoins faire l'objet d'un travail d'appropriation différent pour chaque cycle, en lien avec les connaissances et les objets d'enseignement définis. Si l'architecture de ce programme est nouvelle, son écriture n'en demeure pas moins curriculaire avec une approche spiralaire¹ renforcée.

Ces quatre cultures visent à l'acquisition de trois principes définis comme étant les finalités de l'EMC : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique.

- **Respecter autrui** : ce n'est pas une application stricte d'un ensemble de règles, du règlement intérieur ou de la hiérarchie des sanctions. Cette notion est au cœur des programmes d'EMC, au centre de cette culture morale et civique que les élèves vont acquérir progressivement au cours de leur scolarité. Elle implique d'accepter l'autre dans toute sa diversité (sexuelle, religieuse, politique, philosophique, culturelle, ethnique) et de faire en sorte de lui garantir les conditions d'exercice de ses droits et libertés. Elle mobilise les quatre cultures :
 - o la sensibilité : « soi et les autres »
 - o le droit et la règle : « des principes pour vivre avec les autres »
 - o le jugement : « penser par soi-même et avec les autres »
 - o l'engagement : « agir individuellement et collectivement »
- **Acquérir et partager les valeurs de la République** : le respect d'autrui, en acceptant l'autre, permet de faire société et d'adhérer à des valeurs et des principes communs et universels. Il est donc consubstantiel aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) de même que le principe de laïcité. Pour ce faire, il faut que chacun adhère à des règles communes et reconnaisse les droits et devoirs de chacun. Le programme présente cette acquisition comme une « œuvre d'intégration républicaine ». Pour y parvenir, il est important de rappeler que la République s'est progressivement dotée de valeurs et principes qui définissent aujourd'hui notre modèle de société. Il est tout aussi important d'inviter les élèves à se questionner sur les mises en tension contemporaines auxquelles ces valeurs et principes peuvent être confrontés, tensions qui mobilisent nécessairement la conscience morale et civique de chaque élève.
- **Construire une culture civique** : présentée comme la troisième finalité de cet enseignement, la construction d'une culture civique est l'aboutissement des deux finalités précédentes. Elle constitue l'objectif final de l'EMC : donner aux élèves l'envie de devenir un citoyen éclairé, conscient de ses droits et de ses devoirs envers les autres. C'est cette culture civique et morale qui donne sens et cohérence aux connaissances et compétences et va guider l'engagement moral et civique de l'élève. Elle va lui permettre de se construire comme un citoyen autonome, appartenant à une communauté d'individus qui partagent une culture civique et morale commune fondée sur des valeurs, le principe de laïcité et sur le respect autrui, qu'il est capable d'expliquer et de défendre.

¹ La démarche spiralaire consiste à revenir sur les connaissances acquises précédemment en les enrichissant, en ajoutant à chaque fois des informations plus détaillées et progressivement plus complexes. Jérôme Bruner, *The process of education* et Jean-Pierre Astolfi dans *L'École pour apprendre*

Cette culture civique et morale repose sur des valeurs qui constituent l'ossature des programmes d'EMC. Ces valeurs doivent guider le futur citoyen dans la construction d'un jugement critique soucieux de l'intérêt du bien commun. Les valeurs constitutives des programmes de 2015 (liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité, esprit de justice, respect et absence de toutes formes de discriminations) sont complétées par le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine. Cet ajout renforce la notion de responsabilité morale guidée par les quatre cultures et mise au service du soin à apporter à autrui. Cette valeur impose de reconnaître l'autre comme son semblable et de respecter tout ce qui compose sa singularité, de façon inconditionnelle : ses droits, sa sécurité, son identité, son histoire personnelle, ses besoins physiologiques (sommeil, alimentation, sexualité), ses besoins psychiques (sécurité, justice, appartenance, liberté d'expression, estime de soi, soutien, écoute), ses opinions (sa liberté d'opinion), ses valeurs personnelles (ce qui a de l'importance pour lui), ses émotions, ses biens personnels.

Le respect d'autrui est le fruit d'un apprentissage qui suppose une démarche volontaire pour identifier et déconstruire ses propres stéréotypes et ses propres certitudes, inculqués par notre environnement social. Il est donc nécessaire d'apprendre à questionner ses préjugés qui peuvent nous amener à avoir une attitude défavorable envers une ou plusieurs personnes, par le seul fait de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe particulier. On est bien là au cœur des spécificités de l'EMC et de sa mise en œuvre.

L'EMC dispose d'un horaire dédié afin de mettre en œuvre les objectifs de connaissances et compétences visés pour chaque élève. Ce n'est donc pas une variable d'ajustement.

L'écriture de ces programmes contient des modalités pratiques et des méthodes propres à l'EMC. Sa mise en œuvre repose sur des pratiques pédagogiques spécifiques dont certaines sont mentionnées dans le programme : discussion réglée, débat argumenté ont une place de premier choix mais qui ne sont pas pour autant exclusives. En effet « l'enseignant exerce sa responsabilité pédagogique dans les choix de mise en œuvre en les adaptant à ses objectifs et à ses élèves ».

Toute démarche de coopération est à privilégier car la coopération est au cœur des compétences travaillées dans l'ensemble des disciplines et l'EMC y contribue pleinement. Pour y parvenir, le professeur peut mener des activités pluridisciplinaires, faire travailler ensemble des élèves, s'appuyer sur les interactions entre élèves afin de créer quelque chose de commun et apprendre ensemble avec et par les autres.

En effet, le travail en groupe permet à l'élève de s'impliquer dans une équipe, de partager des tâches dans une situation de recherche, de s'engager dans un dialogue constructif, d'accepter la contradiction tout en défendant son point de vue, de faire preuve de diplomatie, de négocier et rechercher un consensus, dans un but commun, la réalisation d'un projet. Par le sentiment d'écoute et la reconnaissance par ses pairs, l'élève est plus disposé à s'ouvrir à la pensée des autres et développe par là-même son propre esprit critique. A ce titre la pratique du dilemme moral ou de la discussion à visée philosophique apparaît pertinente car l'élève se sent impliqué et responsabilisé dans la conduite de ses apprentissages.

La démarche de projet renforce également la coopération entre élèves et les implique dans leurs apprentissages. Elle a pour objectifs de mutualiser les savoirs et de réfléchir ensemble pour enrichir un même objectif. Elle permet également d'enseigner des savoirs et des savoir-faire de gestion de projet (décider, planifier, coordonner, réguler...). Construite en interdisciplinarité, elle favorise des apprentissages identifiables figurant au programme d'un ou plusieurs enseignements.

Elle peut s'organiser de trois manières : chaque élève travaille une partie du thème étudié, travail qui s'intègre ensuite dans un projet commun. Chaque élève peut également travailler individuellement l'ensemble du thème étudié et les travaux mutualisés permettent d'aboutir à un projet commun. Enfin, l'élève travaille avec les autres en même temps sur un projet commun. Si le professeur accompagne le groupe sans imposer son point de vue et laisse les élèves responsables des décisions, il est important qu'au terme de l'activité, il récapitule ce qu'elle a permis de construire et d'apprendre, en termes de connaissances et de compétences.

Enfin, les programmes comportent des attendus de fin de cycle qui précisent à chaque fois les attentes en termes de connaissances et compétences associées, très utiles pour l'évaluation en cours de cycle et celle du DNB. L'EMC « requiert l'acquisition de connaissances et de compétences dans les quatre domaines de la culture civique et donne lieu à des traces écrites et à une évaluation ». Cette évaluation est d'autant plus importante que l'EMC doit figurer sur le LSU et doit être accompagné d'un commentaire explicitant les compétences travaillées.

Liens avec les compétences du domaine 3 du socle

Compétences disciplinaires	Compétences interdisciplinaires
<ul style="list-style-type: none">- Respecter les opinions et la liberté d'autrui- Identifier et rejeter toute forme d'intimidation ou d'emprise- Mettre à distance préjugés et stéréotypes- Comprendre et respecter les règles communes- Participer à la définition de ces règles- Comprendre comment des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives- Connaître le sens du principe de laïcité- Comprendre que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun.- Construire une autonomie de jugement- Savoir justifier ses choix et en répondre- Confronter ses propres jugements avec ceux des autres- Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif- Respecter ses engagements	<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser un vocabulaire précis,- Maîtriser les moyens d'expression, de communication- Maîtriser les moyens d'argumentation- Identifier sentiments- Faire preuve d'empathie et de bienveillance- Participer à la définition de ces règles- Coopérer- Faire preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui- Prendre des initiatives- Entreprendre et mettre en œuvre des projets- Préparer son orientation et sa vie future.

Dans le cadre d'un programme curriculaire, il est important de réfléchir, en équipe, aux modalités d'évaluation qui paraissent les plus appropriées. Si ces modalités peuvent être multiples, toutes sont caractérisées par la nécessité de donner du sens aux apprentissages des élèves. L'évaluation purement sommative « bilan » doit être associée à d'autres modalités d'évaluation : diagnostiques, formatives, avec des auto-évaluations continues ou co-évaluations qui permettent aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages. Cette évaluation doit également s'appuyer sur l'explicitation des compétences visées ce qui implique une entrée par des situations, des analyses de cas plutôt qu'une entrée par des savoirs, ceux-ci étant plus utilement acquis lorsqu'ils sont contextualisés. Il faut également veiller à ne pas dissocier les quatre domaines et les trois finalités car ils contribuent à leur construction conjointe. Ils doivent donc être évalués comme ils sont enseignés : conjointement. Il est possible pour construire un attendu de fin de cycle de s'appuyer sur différents objets d'enseignement identifiés pour chacune des finalités et en les liant. A cet égard, les attendus de fin de cycle sont appréciables car ils viennent clarifier les modalités d'évaluation des compétences définies pour les quatre domaines.

Le programme d'EMC pour les cycles 2, 3 et 4

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ense170_annexe_985734.pdf

Exemple de construction d'un attendu de fin de cycle 4

Finalité :	Respecter autrui			
Attendu à construire	« Prendre conscience du rapport de soi aux autres et savoir accepter des différences en ayant conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne ».			
Compétences travaillées en cycle 4	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable d'écoute et d'empathie - Identifier et comprendre le lien entre prise de décision et responsabilité des paroles et des actes. - Etre capable de discernement et d'esprit critique. 			
Contribution à l'acquisition des compétences curriculaires²	Culture de la sensibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments - S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie - Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres - Accepter les différences 	Culture de la règle et du droit : <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique - Comprendre les principes et valeurs de la RF et des sociétés démocratiques - Comprendre le rapport entre les règles et les valeurs 	Culture du jugement : <ul style="list-style-type: none"> - Confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé - Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général 	Culture de l'engagement : <ul style="list-style-type: none"> - Etre responsable de ses propres engagements - Etre responsable envers autrui
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en situation, à partir d'une étude de cas (harcèlement, situation de classe, ou plus « problématiques » tirés de l'actualité) - Elaboration d'une grille d'analyse qui permettra de questionner les différents objets d'enseignements 			
	Respecter autrui	Acquérir et partager les valeurs de la République	Construire une culture civique	
Connaissances et compétences mobilisées³	<ul style="list-style-type: none"> - définir le respect ; - comprendre le rapport à l'autre, le respect de l'autre par le respect des différences ; - savoir identifier les formes de discrimination ; - savoir expliciter ses choix, ses actes ; - prendre conscience de sa responsabilité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les valeurs et principes de la République française ; - identifier et reconnaître les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne ; - expliquer les différentes dimensions de l'égalité ; - identifier les principes d'un Etat démocratique ; - comprendre que des valeurs de la République peuvent entrer en tension ; 	<ul style="list-style-type: none"> - définir l'engagement ; - avoir conscience des formes de l'engagement ; - expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité ; - expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens. - comprendre les valeurs qui déterminent l'engagement de l'Etat (et de l'individu...) 	

² Exemples de compétences curriculaires qui peuvent être travaillées. Le professeur, en fonction de ses choix pédagogiques et de la problématique choisie, détermine la ou les compétences travaillées lors de chaque séance.

³ Exemples de connaissances et compétences qui peuvent être mobilisées par le professeur en fonction de ses choix pédagogiques.

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, sont parus de nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC) entrés en vigueur en seconde et en première à la rentrée 2019 et qui entreront en vigueur en terminale à la rentrée 2020.

L'architecture de ces programmes est identique pour l'ensemble des classes de lycée. Un préambule définit les objectifs et finalités de cet enseignement qui s'inscrit dans la continuité des programmes des cycles 3 et 4 :

- aider les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs ;
- transmettre les valeurs de la République ;
- forger leur sens critique et adopter un comportement éthique ;
- éduquer à la Défense et à la sécurité nationales, aux médias et à l'information, à la formation du jugement ainsi qu'à l'enseignement laïque des faits religieux.

Chacun de ces programmes est structuré autour d'un thème qui doit être étudié au cours de l'année : en classe de seconde, la liberté, en classe de première la société et en classe terminale la démocratie. Comme le souligne le préambule, « ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique. »

Les trois thèmes sont, dans un premier temps, abordés d'un point de vue notionnel à partir des deux axes définis dans chacun des programmes. **Ces axes doivent permettre l'appropriation par les élèves des notions à mobiliser et à acquérir ainsi que des capacités attendues.**

Les capacités attendues sont à travailler tout au long des trois années de lycée :

- savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ;
- être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences ;
- identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs ;
- rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information ;
- s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue ;
- développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

Chaque axe est composé de domaines d'enseignement qui permettent d'aborder la problématique posée, appelée « questionnement » et d'y répondre à travers l'étude de deux domaines choisis par le professeur. Le traitement problématisé de chacun de ces thèmes doit mettre en évidence les notions mobilisées, « engagement », « laïcité », « respect de la personne humaine », et les capacités travaillées.

Ces programmes veillent à préserver un équilibre entre la transmission d'éléments de culture politique et la mise en action de ces notions. Pour y parvenir, cette dimension conceptuelle est éclairée par la façon dont la « Liberté », la « Société » et la « Démocratie » s'incarnent dans des figures féminines et masculines et sont mises en tensions face à des enjeux contemporains. Les objets d'enseignements proposés sont laissés à l'appréciation du professeur qui est invité à faire des choix. Il peut néanmoins croiser les approches et les scénarii pédagogiques afin d'appréhender de manière globale et problématisée les enjeux contemporains auxquels sont confrontés les élèves.

Ces programmes veillent également à préserver un équilibre entre la transmission d'éléments de culture politique et l'échange afin de favoriser l'engagement des élèves à travers la production d'un travail personnel de l'élève incarnée par le projet de l'année. C'est par ce travail personnel que les élèves pourront travailler notamment l'argumentation, le traitement des sources mais également la réflexion, l'explicitation de son raisonnement et les compétences orales. Pour y parvenir, le professeur dispose de démarches pédagogiques indiquées dans les programmes et qui favorisent le travail personnel de l'élève (études et/ou exposés et/ou

discussions argumentées ou débats réglés). Il peut également mobiliser les élèves autour **du « projet de l'année »**⁴ qui peut être l'occasion pour ces derniers de donner corps à leur engagement.

L'enseignement d'EMC en lycée bénéficie d'un horaire dédié et fait l'objet d'une évaluation propre. En effet, l'article 2 du BOEN [n°29 du 19 juillet 2018](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/90/0/spe572_annexe1_1062900.pdf) qui fixe la liste et le coefficient des épreuves du baccalauréat général en contrôle continu, précise qu'un coefficient 10 est affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal pour les enseignements de tronc commun, parmi lesquels figure l'EMC qui compte donc à poids égal avec les autres enseignements et apparaît dans les bulletins.

Les programmes d'EMC en seconde générale et technologique et en première des voies générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/90/0/spe572_annexe1_1062900.pdf

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/8/spe572_annexe2_22-1_1063848.pdf

Le programme d'EMC en terminale des voies générale et technologique est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/89/7/spe244_annexe_1158897.pdf

⁴ « Le projet de l'année permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser. »
https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/90/0/spe572_annexe1_1062900.pdf

Exemple de construction prenant appui sur un projet de l'année

Axe 1	Des libertés pour la liberté		
Questionnement	Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?		
Notions à acquérir	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport entre liberté et droits, le respect, la tolérance et l'égalité devant la loi. - Libertés fondamentales, libertés publiques : délimitations et limitations possibles. - L'intériorisation de la liberté de l'autre ou le rapport à soi et aux autres : altérité, différence, discrimination. - L'État de droit. 		
Capacités travaillées⁵	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences. - Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, oeuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs. - Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information. - S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue. - Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe. 		
	Projet de l'année		
Modalités de mise en œuvre	Projet de l'année sous forme de travail de groupe	Projet de l'année sous forme d'exposé suivi d'un débat argumenté entre les élèves qui peut se conclure par la rencontre d'association	Projet de l'année sous forme d'une rencontre avec des associations
Objet d'enseignement⁶	<p>L'engagement des femmes et des hommes pour les libertés par des figures remarquables notamment celles placées au Panthéon par la République</p> <p>Ex : travaux de groupe autour de figures emblématiques ayant œuvré en faveur des libertés fondamentales afin d'amener les élèves à réfléchir aux points communs et divergences dans les combats menés par ces personnalités.</p>	<p>Un corpus de lois : les grandes lois de liberté de la IIIe République, le programme du Conseil national de la Résistance et le préambule de la Constitution de 1946 ; les grandes lois sociales de la IVe République, les lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes/hommes, contextualisant l'élaboration des lois choisies et en abordant les débats provoqués.</p> <p>Ex : Définition de thèmes d'exposés autour d'une thématique donnée qui peut être la construction d'un modèle de société fondé sur la liberté à la lecture du préambule de la Constitution de 1946, des grandes lois sociales de la IVe République et des lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes/homme. L'objectif est d'amener les élèves à réfléchir sur le rôle de l'Etat comme garant des libertés de chacun et donc du respect de la dignité de la personne. Le débat argumenté peut porter sur la tension entre sûreté/sécurité et dignité de la personne.</p>	<p>La liberté de l'information : dans les régimes politiques ; dans un environnement numérique ; dans le domaine médical ; dans le domaine scientifique.</p> <p>Ex : rencontre avec une association de journalistes à croiser avec l'intervention d'avocats ou magistrats afin de confronter les élèves aux tensions permanentes entre la liberté d'informer et le respect des droits de la personne notamment la vie privée (Cf. RGPD).</p> <p>Chaque groupe se voit confier une tâche : construction du projet de rencontre, élaboration du déroulé de l'entretien, définition des axes de mise en pratique avec par exemple une restitution à d'autres élèves de l'établissement, la construction d'un projet au sein de l'établissement ou tout simplement une sortie.</p>

⁵ Liste qui reprend les capacités à travailler. Le professeur, en fonction de ses choix pédagogiques et de la problématique choisie, détermine la ou les compétences mobilisées lors de chaque séance.

⁶ Pour chaque objet d'enseignement, le professeur détermine les modalités pédagogiques retenues : elles peuvent être exclusives et identiques pour toute la classe ou au contraire varier les approches